

Frais de Déplacement

Les principes statutaires bafoués !

FO Énergie et Mines exige que l'entreprise reconnaisse la pénibilité et les contraintes liées aux déplacements fréquents et/ou lointains des salariés.

L'URSSAF redresse tous les ans les entreprises de la Branche concernant les forfaits qui sont remboursés aux salariés dans le cadre de la Pers 793 et autres dispositions statutaires et réglementaires.

**Jusqu'à présent,
les entreprises supportaient financièrement la fiscalité inhérente aux frais remboursés aux salariés.**

**Désormais,
les employeurs vont en faire supporter l'impact fiscal en le transférant aux salariés.**

Les contraintes, tant matérielles qu'immatérielles, liées aux déplacements ne doivent pas se traduire par une perte de pouvoir d'achat, c'est pourquoi FO revendique :

- Le maintien des indemnités établies par les Pers 793 et 691 (grands déplacements) et autres dispositions réglementaires d'établissements liées aux déplacements prévoyant un remboursement au forfait.
- Une prime forfaitaire reversée pour chaque nuitée passée hors du domicile.
- Une prime annuelle propre à la fonction et aux contraintes qu'elle induit, d'un montant proportionnel selon que les salariés soient amenés ou non à exercer leurs missions sur la France ou sur un territoire plus restreint.
- Le réexamen des barèmes sans remise en cause du principe de remboursement.

La culpabilisation et la stigmatisation des agents, les négociations déloyales menées par les employeurs ont assez duré.

Votre disponibilité, votre engagement, vos contraintes, méritent reconnaissance.